

OPUS® TEAM + PYROS®

Pour optimiser la protection fongicide de vos céréales

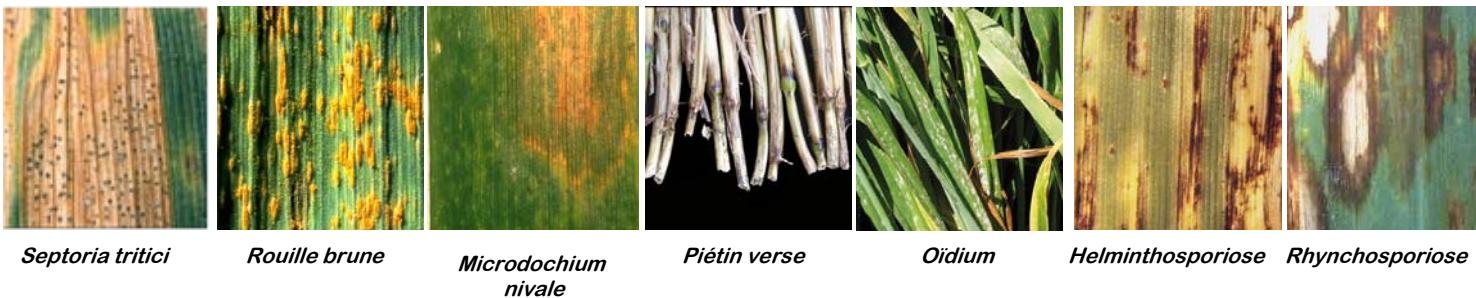
OPUS® TEAM+PYROS®, c'est bénéficier de la synergie entre époxiconazole, prochloraze et fenpropimorphe :

PERFORMANCES DE TRES HAUT NIVEAU SUR SEPTORIOSE

- > excellente complémentarité entre époxiconazole & prochloraze
- > curativité soutenue par la pénétration rapide de l'epoxi, grâce au fenpropimorphe.
- > le prochloraze renforce l'efficacité sur septoriose et permet une meilleure maîtrise de l'ensemble des souches TriLR et TriMR par son pouvoir de contre-sélection.

• PYROS, SEULE FORMULATION DE PROCHLORAZE HOMOLOGUÉE CONTRE LA SEPTORIOSE

- **PERFORMANCES CONFIRMEES SUR ROUILLE** : l'association Opus® Team+ Pyros® conserve parfaitement la performance de Opus® Team sur rouille.
- **POLYVALENCE BLE & ORGE**: Association performante sur l'ensemble du complexe maladie des feuilles et du pieds sur céréales.



Septoria tritici

Rouille brune

Microdochium
nivale

Piétin verse

Oïdium

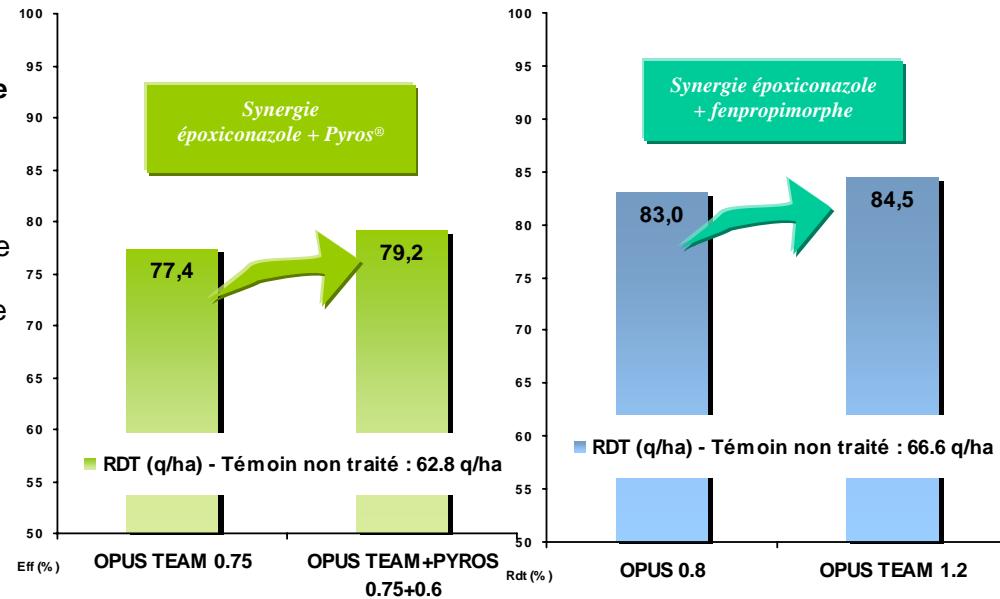
Helminthosporiose

Rhynchosporiose

OPUS® TEAM+PYROS®, des performances validées

Septoriose & rendement 2008 - N=6 essais - en programme

- ◆ Opus® Team+Pyros® associe des matières actives de référence à modes d'action complémentaires, permettant une efficacité optimum contre la septoriose.



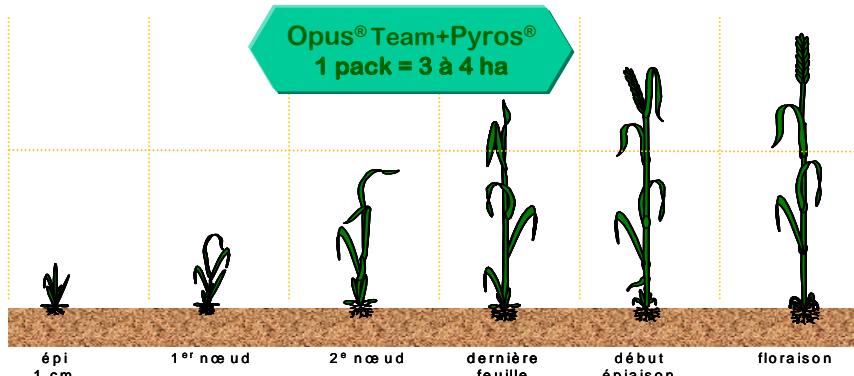
PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS : RESPECTER LES CONDITIONS D'EMPLOI

OPUS® TEAM + PYROS®

retour sur investissement gagnant

OPUS® TEAM+PYROS® : optimiser vos programmes fongicides

- **COMPOSITION :** L'offre Opus® Team Pyros® est un bidon associatif avec 2 compartiments contenant : 3L de Opus® Team (84 g/l d'époxiconazole + 250 g/l de Fenpropimorph) + 2,4L de Pyros® (450g/l de prochloraze)
- **POSITIONNEMENT :**



Sur blé, OPUS® TEAM + PYROS® s'utilise du stade 1-2 noeuds jusqu'à DFE pour lutter contre septorioses & rouilles.

Sur orge : positionnement à la montaison.

- **DOSE :**

La dose d'Opus® Team+Pyros® est à adapter en fonction du programme fongicide et du risque maladies.

Ha par bidon	3 Ha	4 Ha
Doses OPUS® TEAM & PYROS®	1L + 0,8L	0,75L + 0,6L
époxiconazole	84 g/ha	63 g/ha
prochloraze	360 g/ha	270 g/ha

Opus® Team

Autorisation de vente n°9200020

Composition : 84 g/l d'époxiconazole + 250 g/l de fenpropimorph

Formulation : suspension émulsionnable (SE)

Usages :

Blés : septorioses, rouille brune, rouille jaune, fusariose des épis, oïdium

Orge : helminthosporiose, rouille jaune, rhynchosporiose, rouille naine, oïdium - Avoine : rouille couronnée, oïdium - Triticale : rouille brune, septoriose - Seigle : rhynchosporiose, rouille brune

Dose homologuée sur céréales : 1,5 L/ha

Classement : Xn : nocif - N : dangereux pour l'environnement - R40 : effet cancérogène suspecté - preuves insuffisantes - R43 : peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau - R62 : risque possible d'altération de la fertilité - R63 : risque possible pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant - R50/53 : très毒ique pour les organismes aquatiques; peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique

Distance par rapport aux points d'eau - Céréales : respecter une zone non traitée (ZNT) de 20 m

Délai avant récolte sur céréales : 35 jours

Délai de rentrée dans la parcelle : 48 h (cf. Arrêté J.O du 21/09/2006)

Pyros®

Autorisation de vente N° : 9400494

Composition : 450 g/l prochloraze

Formulation : concentré émulsionnable EC

Usage et dose autorisées :

BLES : piétin vers 1,33 L/ha

oïdium, septorioses, fusariose des épis : 1L/ha

ORGES : helminthosporiose, rhynchosporiose, oïdium : 1L/ha

Classement toxicologique:

- Xn : Nocif

- N : Dangereux pour l'environnement - R22 : Nocif en cas d'ingestion

- R41 : Risque de lésions oculaires graves - R65 : Nocif : Peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion - R66 : L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gêres de la peau - R67 : L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolences et vertiges - R50/53 : Très毒ique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Distance aux points d'eau : respecter une zone non traitée (ZNT) de 5m

Délai d'emploi avant récolte : 42 jours

Délai de rentrée dans la parcelle: 24 heures (Cf Arrêté J.O du 21/09/06)